

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ

**La Présidente de Limoges Métropole**

du 23 décembre 2023

**Mé** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4 et L. 3221-33

**Mé** la délibération n°23 du 22 novembre 2023 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président

Portant délégation de signature à **Mme Valérie LAURENT ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources, et Responsable de Pôle Ressources, **Mme Valérie VOISSE**, Directrice **Mme Anne GENEHLAT**, Directrice **M. Vincent GENESTE**, Directeur **Cléa DUFORT**, Directeur **M. Hour-Eddine KALH**, Directeur

**CONSIDÉRANT** que la Présidente peut donner, sous son autorité et sa responsabilité, une délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

**CONSIDÉRANT** que Mme Valérie LAURENT ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources

**CONSIDÉRANT** que Mme Valérie VOISSE assure les fonctions de Directrice des affaires générales et de la commande publique au sein du Pôle Ressources

**CONSIDÉRANT** que M. Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle Ressources

**CONSIDÉRANT** que M. Cléa DUFORT assure les fonctions de Directeur des finances au sein du Pôle Ressources

**CONSIDÉRANT** que M. Hour-Eddine KALH assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle Ressources

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle Ressources,
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des candidatures des marchés du Pôle Ressources,
- Tout acte de commande y compris sous le régime MARCHÉ, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 et du Pôle Ressources,
- Ordres de mission (et tous les documents) y y rapportant concernant les agents du Pôle Ressources, titulaires ou détachés, au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Tout courrier ou acte de mise en œuvre des règlements, notamment les demandes de versement, les demandes d'ajournement, les demandes de prolongation de validité d'actes de subventionnement au profit de Limoges Métropole.

**ARTICLE 2** En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valérie LAURENT ROUX, délégation est donnée aux mêmes conditions, à l'exception des actes de mission (et des documents y rapportant) à Mme Valérie VOISSE concernant les documents de la Direction

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



**ARR\_SIGN\_24660\_LAURENT\_ROUX.pdf**  
(.pdf, 154,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**